



Virement bancaire non autorisée

Par **valplage**, le **07/02/2011** à **12:57**

Bonjour,

J'aimerais savoir mon agence bancaire a le droit de faire un virement bancaire de compte à compte sans mon accord, soit sans l'accord du titulaire du compte ?

Merci d'avance pour votre aide
Valérie Agneray

Par **amajuris**, le **07/02/2011** à **13:03**

bjr,
en principe non sauf si cela figure sur le contrat que vous avez avec la banque,
mais cela arrive quand un compte est à découvert.
demandez des explications à votre agence bancaire.
cdt